



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
FABIEN GUIMBRETIERE, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

N°31

9 SEPTEMBRE 2026

RETRAITES

AU 1^{ER} SEPTEMBRE, DE NOUVEAUX DROITS ISSUS DU DIALOGUE ET OBTENUS PAR LA CFDT

En ce 1^{er} septembre 2026, les **mesures en faveur de la retraite des femmes** entrent en vigueur. Il s'agit concrètement d'une meilleure prise en compte de la maternité pour le bénéfice de la retraite anticipée pour carrière longue et pour le calcul de la pension. Ces mesures sont le résultat de la négociation menée par la CFDT lors du « Conclave » et reprise par le Parlement.

Ce 1^{er} septembre est aussi le premier anniversaire de l'accès à la **retraite progressive dès 60 ans**. Ce droit, revendiqué de longue date par la CFDT, a été obtenu par les signataires de l'accord de 2024 en faveur de l'emploi des seniors et transposé dans la loi. Depuis, de plus en plus de travailleurs et travailleuses ont recours à la retraite progressive qui devient un véritable changement dans la manière de concevoir sa retraite.

Enfin, en ce 1^{er} septembre, la **suspension du recul de l'âge légal**, suite directe de la mobilisation syndicale contre la réforme en 2023, va produire ses premiers effets et permettre à plusieurs centaines de milliers de salariés du privé et d'agents des fonctions publiques de partir en retraite plus tôt que prévu.

Salariés, fonctionnaires, contractuels, tous sont concernés par ces nouveaux droits issus **des revendications de la CFDT** et qui sont désormais une réalité.

Ces mesures sont en effet le fruit de l'**engagement de la CFDT** dans la négociation avec les organisations patronales et syndicales et la concertation avec les pouvoirs politiques. La CFDT a porté ses revendications pour une amélioration de la situation des travailleurs et des travailleuses toutes les fois où la **porte du dialogue** s'est entre-ouverte. Pour la CFDT, et après le conflit de 2023, l'entrée en vigueur de ces nouveaux droits pour la retraite est le résultat d'une saine **articulation entre démocratie sociale et démocratie parlementaire**.

Ces nouvelles mesures montrent qu'on ne fait pas évoluer durablement notre système de retraite par une réforme unique et brutale, mais plutôt par étapes et en sachant ajuster quand il le faut. C'est aussi par un regard global sur toutes les réalités du travail, comme ont su l'être les travaux de la **Conférence Travail Emploi Retraite** à laquelle la CFDT a participé et qui doit bientôt rendre ses conclusions,

Pour la CFDT, c'est **par le dialogue apaisé** que, pour les retraites, nous répondrons collectivement au besoin de **justice sociale** et à l'**évolution de la démographie**.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante



@CFDT



/la.CFDT



CFDT

CFDT.FR

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

4, BOULEVARD DE LA VILLETTE
75955 PARIS CEDEX 19